SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' AMENAGEMENT MAIRIE D'IZIER - 21110 IZIER
De la TILLE AVAL - de la NORGES - et de l'ARNISON

S.I.T.N.A.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

réunion du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille Aval, de la Norges et de l'Arnison, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Premières sur convocation en date du 18 novembre 2025 de Pascal MARTEAU, Président.

Présents : MARTEAU Pascal, Hugues ANTOINE, Thomas DEHER, suppléant votant, DEMAISON Patrice, Patrick MORELIERE, Bruno BETHENOD, Olivier GAUTHRON, TUVACHE Mickaël, suppléant, LONCHAMPT Samuel, suppléant votant, BOURNY Nicolas, Guillaume RUET, LENOIR Michel, Lionel SANCHEZ, STAIGER Jean-Denis, MEDEAU Jacques, MICHELOT-JACQUOT Florence, suppléant

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 021-200080448-20251125-D2025_19-DE

Procuration de Didier RELOT à Nicolas BOURNY

Excusés : MASSON Jean-Patrick**,** Didier RELOT, LEMANCEAU Philippe, Jean-François DODET, Rémi DETANG, TONOT Céline, suppléant

Absents : Gaël GREGOIRE, LOVICHI, Jean-Paul DUMONT, Philippe BELLEVILLE, Dominique MARTIN-GENDRE, Emmanuel PONTILLO

- Secrétaire de séance : BOURNY Nicolas

Nombre délégués	Nombre des présents	Nombre de procuration	Nombre de votant	Nombre d'abstention
21	14	1	15	0

N° 2025– 19 : Délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la révision de l'Étude des Volumes Prélevables sur le bassin de la Tille au SITIV

EXPOSÉ

L'étude de répartition des Volumes prélevables réalisée sur le bassin versant de la Tille date de décembre 2012 et nécessite une actualisation afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Prendre en considération les dernières évolutions connues ;
- Mettre en cohérence la répartition des volumes prélevables par usages au sein d'un même tronçon tout en anticipant les évolutions à venir dans la mesure du possible ;
- Aboutir à des VMP mensuels à l'échelle de chaque ouvrage de prélèvement d'eau destiné à l'AEP pour fluidifier le travail des services de l'État qui seront chargés de régulariser les arrêtés portant limitation des volumes d'eau prélevés des usages destinés à l'AEP à l'issue de cette étude.

Cette étude devra intégrer un volet animation/concertation afin de faire acter la démarche par tous les acteurs concernés.

Cette étude permettra d'aboutir à un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en fixant des objectifs clairs de réduction ; ce qui n'a pas pu être réalisé dans le cadre de l'Étude prospective en raison de la non actualisation des données EVP.

Il est rappelé qu'ne EVP ne peut pas tenir compte des évolutions futures des débits des cours d'eau ou des eaux souterraines (pas de prospective).

Le montant prévisionnel de cette étude a été estimé à 100 000€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 021-200080448-20251125-D2025_19-DE

- AE RMC : 70 % soit 70 000 € TTC
- SITIV : 15 % soit 15 000 € TTC
- SITNA 15 % soit 15 000 € TTC

Le reste à charge réel de cette étude sera réparti de manière égale entre le SITIV et le SITNA.

DÉCISION

VU l'exposé des opérations décrites ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président à solliciter le Président du SITIV et à signer la convention entre le Syndicat du bassin de la Tille et Venelle (SITIV) et le Syndicat du bassin de la Tille, la Norges et l'Arnison (SITNA) ainsi que les éventuels avenants,

CHARGE le Président d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Pour copie conforme,
Le Président, Pascal MARTEAU

Syndicat Intercommunal Aménagement
Tille Aval-Norge l'Arnison
S.I.T.N.A.
Siège : Mairie d'Izier 21110